

LA NEWSLETTER DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

N°8

(Janvier 2024 à mars 2024 inclus)

COMMENT JOINDRE LE RELAIS PETITE ENFANCE ?

Par mail : rpe@ccpom.fr

Permanences téléphoniques et accueil (sur RDV en priorité) :

Amnéville : 03.87.71.40.94

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 13h-16h30

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Sainte Marie aux Chênes : 03.87.61.23.62

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 8h30-12h

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Téléphone portable : **06.56.88.83.13**

Accueil sur rendez-vous uniquement :

Amnéville - Rue Pasteur (dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée) : Mercredi matin

Sainte Marie aux Chênes - Avenue de l'Europe (dans les locaux du multi accueil Les Ecureuils) : Mardi après-midi

Pour prendre RDV merci de nous contacter par téléphone durant nos heures de permanences

Le relais est fermé au public tous les jeudis ainsi que le 1^{er} mardi de chaque mois. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.



Nouveauté :

Indemnités d'entretien

Comme cela est parfois le cas, les indemnités d'entretien changent au 1^{er} janvier, n'hésitez pas à contacter le RPE à compter de mi-janvier afin de connaître les nouveaux montants.

Mon pajemploi au quotidien

L'Urssaf service Pajemploi lance « Mon Pajemploi au quotidien », une application mobile gratuite destinée à simplifier le quotidien des parents employeurs et de leur assistant maternel.

Celle-ci est GRATUITE.

Elle est **optionnelle et complémentaire aux fonctionnalités du compte en ligne** : si le parent employeur se rend sur son compte pajemploi.urssaf.fr selon un rythme mensuel, l'application repose quant à elle sur un **usage régulier tout au long du mois**.

Deux usages possibles :

- Le parent employeur utilise seul l'application
- Le parent employeur utilise l'application en binôme avec son assistant maternel

L'application est téléchargeable sur iOS et Android.

Rappels :

LA MENSUALISATION

Lorsque vous débutez un contrat le salaire doit être mensualisé en choisissant une des 2 mensualisations prévues par la convention collective :

- La mensualisation sur 52 semaines ([anciennement année complète](#))
- La mensualisation sur 46 semaines ou moins ([anciennement année incomplète](#))

Le choix dépend des congés des parents et de l'assistant maternel, dans les 2 cas vous percevez chaque mois le même salaire de base.

A noter : une mensualisation sur **47-48-49-50-51 semaines n'est PAS LEGALE.**

FORMATION

Chaque assistant maternel dispose comme tout salarié de la possibilité de se former. L'assistant maternel dispose de 58 heures de formation continue par an.

Attention si vous dépassez ce quota aucune indemnité ne pourra vous être versée et l'éventuel trop perçu devra être remboursé.

A venir :



FORMATION INFORMATIQUE

A la demande de plusieurs assistants maternels une formation intitulée « Accompagner aux usages numériques-1 » sera organisée en partenariat avec l'organisme de formation MEWO (Labélisé Iperia)

Pour connaître le contenu de cette formation :

<https://www.iperia.eu/module/assistant-maternel/accompagner->

[aux-usages-numeriques-1/](#)

Les samedis : 6,13 et 20 avril 2024

Campus MEWO, 7 Rue Edouard Belin, 57070 Metz (Une mise en relation des personnes inscrites sera faite afin de faciliter la mise en place d'un covoiturage)

A noter :

- Une indemnité de formation vous sera versée.
- Horaires 9h00-13h00 / 14h00 -17h00
- Parking gratuit.
- Lieu accessible directement par le métis.
- Mise à disposition d'un frigo et d'un micro-ondes pour le déjeuner.

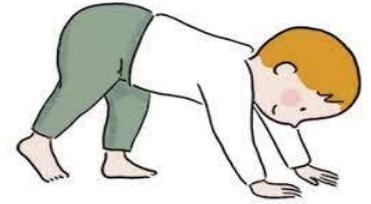


En vous inscrivant, vous vous engagez à être présent les 3 samedis.

- PRE INSCRIPTION PAR TELEPHONE AU 03.87.71.40.94/ 03.87.61.23.62 ou au 06.56.88.83.13 ou par mail : rpe@ccpom.fr
- Nombre de places limité
- Fin des inscriptions février 2024

D'autres formations proposées par IPERIA peuvent peut-être vous intéresser... N'hésitez pas à suivre ce lien <https://www.iperia.eu/assistant-maternel/assistant-maternel-je-suis-deja-assistant-maternel/> pour aller découvrir le catalogue des formations proposées et informer le RPE de vos souhaits !

SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE :



LA MOTRICITÉ LIBRE

Mardi 19 mars 2024

A 19h30 à la salle Jean Burger, rue Alexandrine à ROMBAS

Au programme :

Qu'est-ce que la motricité libre ? Quels en sont les avantages, les inconvénients ?

Acquérir des connaissances sur le concept de cette liberté de mouvement.

Aménager un espace favorisant la motricité libre

Réunion animée par Sandrine Pierre d'AKILISSO Formation



Soirée d'information rentrant dans le partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle : une attestation de participation vous sera remise à l'issue de cette réunion.

- Réunion à destination des assistants maternels, des parents, futurs parents et des professionnels de structures d'accueil du jeune enfant
- Nombre de places limité/ inscription obligatoire/ fin des inscriptions lorsque le nombre de participants maximum sera atteint.
- INSCRIPTION PAR TELEPHONE AU 03.87.71.40.94/03.87.61.23.62 ou au 06.56.88.83.13

LES TEMPS COLLECTIFS



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX TEMPS COLLECTIFS :

- Inscriptions **PAR TÉLÉPHONE EXCLUSIVEMENT** aux horaires de permanence du RPE : 03.87.71.40.94 ou 03.87.61.23.62.
- **INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES** et **RESPECT DES HORAIRES**
- Nombre de places limité
- Choix d'un temps collectif par mois pour lequel vous serez sur la liste principale. Vous serez sur la liste complémentaire pour vos autres choix
- Prévenir le RPE en cas de désistement ou en cas de changement du nombre d'enfants inscrits

Les animations de début janvier figurent sur le précédent planning

JANVIER 2024

- Lundi 15 janvier à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Mardi 16 janvier à 9h15 : **Eveil musical** à **AMNEVILLE**, Multi accueil la Forêt enchantée, rue Pasteur
- Mardi 23 janvier à 9h30 : **Baby Yoga** à **AMNEVILLE**, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau
- Vendredi 26 janvier à 9h30 : **Spectacle musical** à **MONTOIS LA MONTAGNE**, MJC Paul Verlaine, 9 rue du G.de Gaulle
- Mardi 30 janvier à 9h30 : **Jeux d'eau** à **CLOUANGE**, Multi accueil Les Moussaillons, Z.A.C Bellefontaine - Rue du fil bleu

FEVRIER 2024

- Vendredi 2 février à 9h30 : **Contes** à **MOYEUVE GRANDE**, Bibliothèque, *Place Fr. Mitterrand, rue de Gramont*
- Lundi 5 février à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Vendredi 9 février à 9h30 : **Bricolage** à **SAINTE MARIE AUX CHENES**, Relais Petite Enfance, avenue de l'Europe
- Mardi 13 février à 9h30 : **Bricolage** à **AMNEVILLE**, Relais Petite Enfance, Rue Pasteur
- Vendredi 16 février à 9h30 : **Moment musical** à **VITRY SUR ORNE**, Centre socio culturel, rue Jean Jaurès
- Mardi 20 février à 9h15 : **Eveil musical** à **PIERREVILLERS**, salle Polyvalente, rue des vignes
- Vendredi 23 février à 9h30 : **Jeux libres** à **SAINTE MARIE AUX CHENES**, Relais Petite Enfance, avenue de l'Europe

MARS 2024

- Lundi 11 mars à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Mercredi 13 mars à 9h30 : **Jeux libres** à **AMNEVILLE**, Relais Petite Enfance, Rue Pasteur
- Vendredi 15 mars à 9h30 : **Jeux d'eau** à **MARANGE SILVANGE**, Multi Accueil la Tanière des loupiots, Rue des Pionniers-Allée F. Lapierre (coté Silvange)
- Mardi 19 mars à 9h30 : **Kamishibai** à **AMNEVILLE**, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau
- Jeudi 21 mars à 9h15 : **Eveil musical** à **MOYEUVRE GRANDE**, Centre Social et Culturel l'Escale 3 place Leclerc (Froidcul)
- Mardi 26 mars à 9h30 : **Bricolage** à **AMNEVILLE**, Relais Petite Enfance, Rue Pasteur
- Jeudi 28 mars à 9h30 : **Bricolage** à **SAINTE MARIE AUX CHENES**, Relais Petite Enfance, avenue de l'Europe